

CNPPM



CONFÉDÉRATION NATIONALE
DE LA PLAISANCE
ET DE LA PÊCHE EN MER

FFPM - FNPPSF

Pêche Plaisance

La revue de la Plaisance et de toutes les Pêches en mer

Bulletin d'information officiel de la CNPPM - Nouvelle version de la revue « Le Tangon » N° 03 SEPTEMBRE 2004

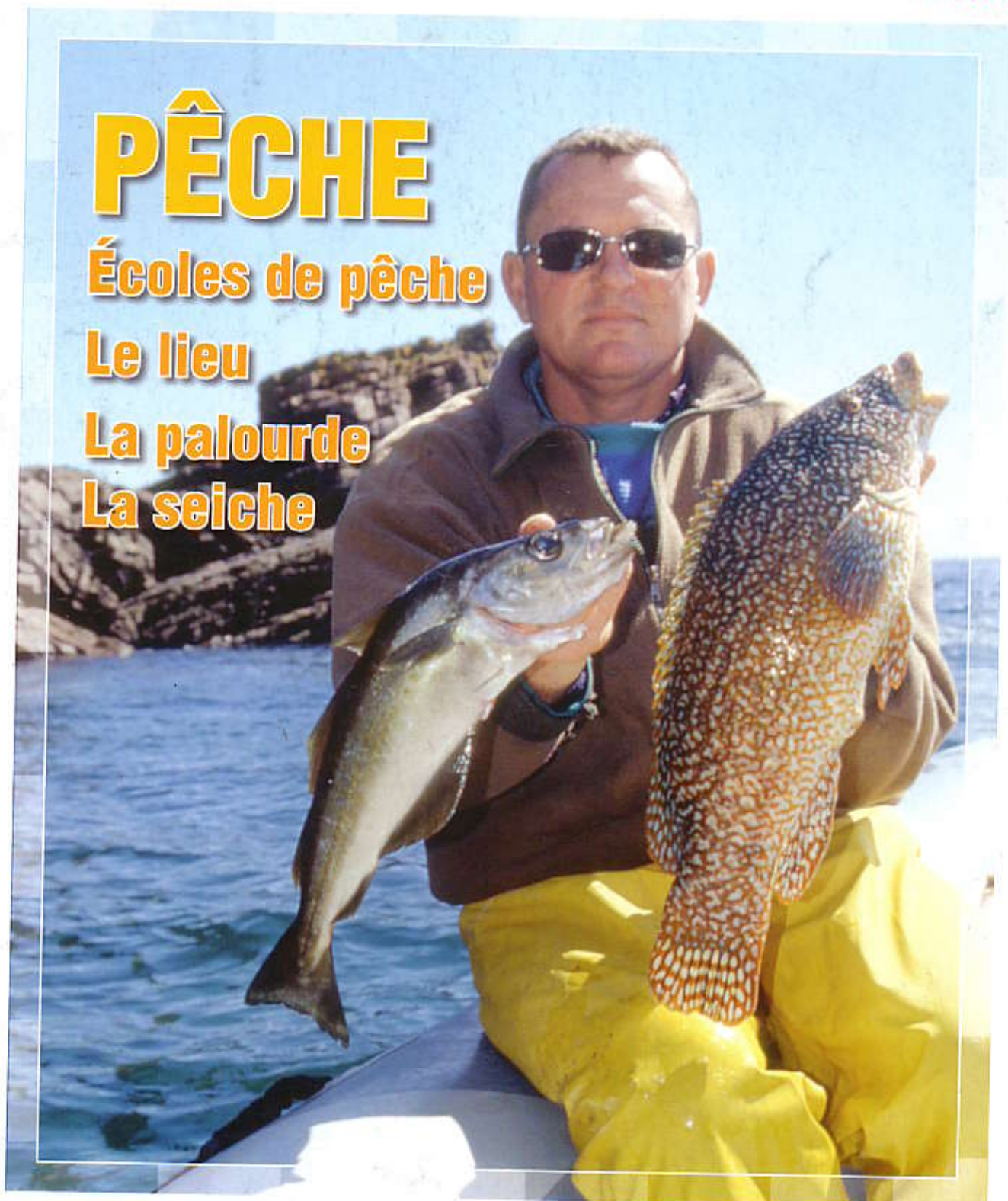
PÊCHE

Écoles de pêche

Le lieu

La palourde

La seiche



CONFÉDÉRATION NATIONALE DE LA PLAISANCE ET DE LA PÊCHE EN MER

■ ÉDITORIAUX Louis Morvan / Jean Kiffer	5
■ INFORMATIONS GÉNÉRALES	
- Infos sur les régions	6/11
- Le travail des commissions	12/15
- Point sur les assurances	16
- Réglementation	17
■ LA PÊCHE	
- Le lieu	18
- Pêche, voile et découvertes...	19
- Palourde et manche de couteau	20/21
- Spécial seiche	22
- Pêche à la traine	23
- Écoles de pêche	24
■ ACTUALITÉS	
- Le balisage cardinal	25
- Faire parler son moteur	25
- Les antifoulings	26
- Point sur la réglementation	27
■ LES MANIFESTATIONS	28
■ LES BRÈVES MARITIMES	29
■ LA VIE DES ASSOCIATIONS	30/35
■ VOS PLUS BELLES PRISES	36
■ DIVERTISSEMENT	
- Mots croisés	37
- Recette - Paupiettes de bar	38

Site Internet FNPPSF : www.fnppsf.fr Adresse électronique FNPPSF : fnppsf@wanadoo.fr

Site Internet FFPM : www.ffpm.org Adresse électronique FFPM : feder.pecheurs.mer@wanadoo.fr

PÊCHE PLAISANCE N° 03 - SEPT. 2004

Bulletin de liaison de la CNPPM
 Rédacteur en chef : Jean KIFFER
 Assistante : Muriel JOURDEIN

FFPM
 Résidence Alliance
 Centre Joris
 B4000 ANGLET
 Tél. 05 59 31 00 73
 Fax 05 59 63 67 26

Ont collaboré :
 Jacques Champoléon
 Robert Dabadie
 Jean Ferrant
 C. Fougeroux
 Louis Morvan

FNPPSF
 BP N° 14
 29393 QUIMPERLÉ Cedex
 Tél./Fax 02 98 35 02 81

Ont collaboré :
 Alain Bayaert
 Jacques Benoît
 Marcel Bertault
 Jean-Yves Boulic
 Jean Calbète
 Didier Castel
 Jean-Lou Cluzel
 Joseph Coic
 Annick et Marcel Danis
 Daniel Guilbert
 Paul Guilbert
 Claude Jaigu
 Jean-Paul Leboyer
 Jean Legigouchet
 Jean-Yves Le Coguen
 Roger Mary
 Jacques Nicollet
 Guy Perrette
 Loïc Rivoallan
 Gaétan Soudant
 Serge Tallec
 J.P. Tavernier
 Guy Vermersch

Photos : Roland Satiat.

Reproduction partielle ou totale interdite sans autorisation. Les informations contenues dans le présent sont libres et engagent le signataire de l'article. Sans signature, elles engagent l'Association. La publicité engage l'annonceur.

Commission paritaire N° 69671 - ISSN 249-8633 - Dépôt légal SEPTEMBRE 2004
 Prix : 3,05 € - Tirage : 12 000 exemplaires - APF Imprimerie, 02 99 59 58 09

« Déclarons la pêche de la mer libre et commune à tous nos sujets
 auxquels nous permettons de faire, tant en mer que sur les grèves. »

(Ordonnance Royale d' Août 1681)

Editoriaux

Une réforme bien accueillie

L'ensemble des médias s'est fait l'écho des **nouvelles orientations** annoncées par notre secrétaire d'Etat à la mer, M. François Goulard, concernant **la réglementation du matériel de sécurité en mer**. Ces mesures pourraient être mises en place dès l'automne prochain. Cela faisait des années que nous dénoncions le coté obsolète et par trop réglementaire des textes en vigueur. Nous souhaitons une plus grande responsabilisation des navigateurs, une simplification des catégories existantes, des contrôles moins tatillons, des actions plus ciblées envers les contrevenants de tout ordre. La réforme semble répondre au moins partiellement à nos attentes. Des incohérences subsistent notamment concernant les permis Côtier et Hauturier, la navigation à voile et à moteur, etc... Mais les choses semblent aller dans le bon sens. Nous ne sommes pas dupes et nous savons bien que l'affaire du « Pavillon Belge »

a servi de catalyseur. Saluons comme il se doit les actions entreprises et souhaitons vivement que ce nouvel état d'esprit se manifeste aussi sur le terrain. La CNPPM, la FFPM et la FNPPSF sont prêtes à accompagner ces évolutions pour peu qu'elles contribuent à la promotion de la plaisance et de la pêche de loisir. L'évolution que nous constatons une fois encore, la démocratisation de nos activités et l'engouement qu'elles suscitent nous imposent une constante adaptation. C'est bien là, le défi majeur que nous devons, tous ensemble, relever.

Jean KIFFER
 Président de la FNPPSF



Développer une revue comme **PECHE PLAISANCE** nécessite la diffusion d'informations générales sur nos activités et l'élaboration d'articles portant sur les disciplines que tout un chacun peut pratiquer en plaisance ou en compétition. La Fédération s'efforce de répondre à ces attentes ; toutefois, en ce qui concerne les articles sur la pratique d'une discipline ou d'une pêche particulière, il serait appréciable que chacun puisse faire profiter les uns et les autres de son expérience, tout simplement, en rédigeant un texte pour publication dans les prochains numéros de la revue. Nous attendons avec impatience vos propositions.

Une bonne nouvelle : l'agrément par le Ministère de la Jeunesse et des Sports de notre Fédération pour les années 2005 à 2008 a été publié au Journal Officiel du 17 Juin dernier. Les efforts déployés depuis deux ans pour une gestion administrative rigoureuse et les résultats sportifs enregistrés ne sont pas étrangers à ce renouvellement, ce qui me réjouit tout particulièrement.

Louis MORVAN
 Président de la FFPM